

Des dispositifs différenciés pour la réussite scolaire de tous



Ressources et Adresses

Ce document a été réalisé sur la base des informations en notre possession
pour la rentrée 2013 - 2014

Sommaire

AVERTISSEMENT	2
Le C.I.O. et les Conseillers d’Orientation-Psychologues	3
La S.E.G.P.A. (Section d’Enseignement Général Professionnel Adapté)	4
Les E.R.E.A. (Etablissements Régionaux d’Enseignement Adapté)	5
Prise en charge et scolarisation des personnes handicapées	6 à 8
Les Unités Localisées pour l’Inclusion Scolaire (ULIS)	9
Des pédagogies différenciées pour garantir l’acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.	10, 11
Haut Potentiel, Les dispositifs dans le département de l’Essonne	12
Les ressources pédagogiques spécifiques	13, 14
Les classes relais départementales	15
Scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants du voyage	16 à 18
Les dispositifs de Réussite Educative	19
Les classes de 4^{ème} et 3^{ème} de l’enseignement agricole	20
Les C.A.P.	21
Les DIMA (Dispositifs d’Initiation aux Métiers par Alternance) et l’apprentissage	22
Références pour élèves de lycée en difficulté, sans solution, décrocheurs	23
Les dispositifs de lutte contre le décrochage : Les PSAD, La MLDS et le dispositif FOQUALE	24, 25
La Mission Locale	26
Le soutien psychologique	27

AVERTISSEMENT

Ce document a été élaboré par le CIO d'Evry ainsi que celui de Corbeil. Il ne s'agit pas d'un document officiel mais d'un outil de travail pour aider les équipes pédagogiques dans la prise en charge des élèves en difficulté. Il est enrichi au fur et à mesure, intégrant les modifications intervenues d'une année sur l'autre.

Cette année est sous le signe de la loi de refondation de l'école, loi du 8 juillet 2013.

L'École refondée est une École inclusive. Grâce à la loi du 8 juillet 2013, figure désormais, dès le premier article du code de l'éducation (L. 111-1), le principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.

Le plan d'accompagnement personnalisé, prévu par l'article 37 de la loi pour la refondation de L'École de la République, est notamment destinée aux élèves présentant un trouble des apprentissages et éprouvant des difficultés scolaires. Il autorisera des aménagements scolaires coordonnés Leur permettant de compenser leurs difficultés

La Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a permis la mise en place des dispositifs de **réussite éducative** pour mener des actions d'accompagnement au profit des élèves du premier et du second degré et de leurs familles, dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social ou sanitaire. D'où la place de plus en plus importante accordée aux collectivités locales dans tous ces domaines liés à l'éducation et la formation : le Conseil Général pour le handicap ; la Commune ou le groupement pour le dispositif de Réussite Educative)

La circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011 publiée au BOEN du 1er septembre 2011 définit les principes et les modalités de **l'accompagnement personnalisé en classe de sixième**, qui se substitue à l'aide au travail personnel (ATP). Elle constitue un axe prioritaire en 2011.

La réforme du lycée a instauré un **accompagnement personnalisé pour tous les lycéens**. Depuis la rentrée 2010, il est installé en classe de seconde générale et technologique. Il est mis en œuvre en première générale et technologique à la rentrée 2011, puis en terminale à partir de la rentrée 2012. Les élèves de baccalauréat professionnel bénéficient également d'un accompagnement personnalisé inclus dans leur emploi du temps, dans le cadre de la nouvelle voie professionnelle : 210h, à répartir sur les 84 semaines du cycle de trois ans. Les enseignants des lycées professionnels assurent cet accompagnement.

Les structures de scolarisation et d'accueil des **jeunes handicapés (loi du 11/02/2005)** sont maintenant installées dans la majorité des collèges et dans de plus en plus de Lycées professionnels.

Décrochage :

Circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013 Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité du système éducatif. La mobilisation de toute la communauté éducative, en lien avec les collectivités locales et les représentants du monde professionnel, devra permettre, à terme, de proposer une solution à chaque jeune en situation de décrochage. La France s'inscrit dans la stratégie européenne de lutte contre le décrochage avec un objectif n'excédant pas 9,5 % de décrocheurs de 18-24 ans en 2020

La MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) se substitue à la MGI.

Bonne lecture et bon usage !

Le C.I.O. et les Conseillers d'Orientation – Psychologues

Dans chaque établissement scolaire public (collège – lycée) du second degré, travaillent un ou plusieurs Conseillers d'Orientation Psychologues.

Le C.O. Psy consacre généralement de 1 à 4 demi-journées de son temps à l'établissement pour :

- recevoir les élèves et les parents en rendez-vous individuel
- intervenir collectivement dans les classes ou des réunions-parents sur les poursuites d'études
- conseiller et aider le professeur principal et l'équipe éducative dans sa tâche de suivi et d'aide à l'orientation

Les C.O. Psy ont le plus souvent à charge 2 ou 3 établissements. De plus, ils assurent une permanence d'accueil tout public au C.I.O. auquel ils sont administrativement rattachés.

La structure

C'est un service public de l'Education Nationale ouvert à tout public désirant s'informer sur des projets professionnels ou des formations. Pour remplir sa mission, le C.I.O. dispose d'une documentation importante et régulièrement mise à jour sur les métiers et les formations.

Parents, adultes, étudiants sont reçus en entretien documentaire ou en rendez-vous individuel selon les besoins. Le CIO accueille également, surtout en début d'année, tous les jeunes sans affectation, pour qui il participera à la recherche d'une solution, avec la collaboration du service scolarité de la DSDEN (anciennement IA), de la Mission Générale d'Insertion et des établissements. Si nécessaire, dans le cadre d'un projet de découverte du monde professionnel, le C.I.O. peut accueillir une classe et son enseignant.

Le C.I.O. est également pour l'ensemble du personnel enseignant, le lieu de ressource des statistiques scolaires au niveau national, académique, départemental, au niveau du bassin d'éducation, ainsi que de chaque établissement de son secteur. C'est un lieu d'accueil, de conseil et d'informations qui accompagne élèves et parents, scolaires et non scolaires.

Le WISC – Echelle d'intelligence de Wechsler

Le WISC IV est une des épreuves d'évaluation de l'intelligence de l'enfant (de 6 à 16 ans) les plus utilisées aujourd'hui par les psychologues. Il est exigé pour l'entrée en SEGPA et pour la constitution d'un dossier MDPH.

Il se compose de différents exercices (subtests) qui mesurent plusieurs types de compétences (pas seulement les acquis scolaires, mais aussi les capacités de raisonnement, d'abstraction, de représentation spatiale, les stratégies de résolution de problèmes...) et utilisent du matériel varié : imagé, verbal, abstrait ou non.

Il permet une évaluation quantitative mais également qualitative de l'élève : comportement, concentration, compréhension de consignes, aisance verbale, gestion du temps, adaptation à une situation donnée...

Les résultats des élèves se répartissent d'une façon harmonieuse selon une courbe de Gauss ; il est ainsi facile de situer les résultats de l'élève testé par rapport aux enfants de son âge. 50% des élèves obtiennent des résultats entre 90 et 110 (moyenne 100).

Au dessous de 80, un enfant est considéré comme ayant des difficultés d'apprentissage et peut théoriquement relever de l'enseignement adapté.

Les résultats chiffrés sont cependant à nuancer par les éléments qualitatifs et ne sont en aucun cas suffisants à eux seuls pour faire une proposition d'orientation. Cette proposition ne peut résulter que d'une réflexion collective faisant intervenir toute l'équipe éducative, pédagogique, médico-sociale.

La décision est prise au final par la CDO (Commission départementale d'orientation vers l'enseignement adapté).

Les horaires d'ouverture :

CIO d'Evry :

Le mardi de 13h30 à 17h00

Le lundi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le mercredi de 9h00 à 17h30 (sans interruption)

Le samedi de 9h00 à 12h00

CIO de Corbeil-Essonnes :

Le mardi de 13h30 à 17h00

Le lundi, mercredi jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

Les S.E.G.P.A

(Sections d'Enseignement Général Professionnel Adapté)

La Structure

C'est une structure scolaire « adaptée », annexée à certains collèges, animée par un personnel de direction spécifique et une équipe d'enseignants spécialisés :

- Professeurs des écoles ayant passé le CAPSAIS (ancienne qualification) ou le CAPA-SH....
- Professeurs d'enseignement professionnel

Le cursus comprend la classe de 6^{ème}, 5^{ème}, puis, à partir de la 4^{ème}, l'élève choisit un champ professionnel qu'il suivra jusqu'à la fin de la 3^{ème}. L'enseignement général dispensé reprend toutes les bases du cycle primaire, voire certaines du secondaire, selon les capacités de chacun. Cet enseignement est fortement individualisé et a vocation de « s'adapter » aux difficultés individuelles afin que les élèves progressent à leur propre rythme (effectifs : environ 15 élèves)

L'élève quitte la SEGPA à 16 ans ou 17 ans.

Il a en principe des bases lui permettant soit :

- d'entrer en CAP au lycée professionnel
- d'entrer en apprentissage.

Le public concerné

Généralement, il s'agit d'élèves de CM2 qui présentent un retard scolaire très important avec des difficultés massives d'apprentissage. Ils sont repérés en fin de primaire par des psychologues scolaires. Il arrive que certains jeunes n'aient pas été signalés à cette époque et que les difficultés très importantes se révèlent en 6^{ème}, voire en 5^{ème}.

Les démarches

Avec l'accord de la famille, l'équipe éducative se réunit pour élaborer un dossier d'entrée en enseignement spécialisé. Ce dossier nécessite un bilan scolaire complet, un protocole d'évaluation permettant de repérer les difficultés de l'élève, un bilan social, un bilan médical, et un bilan des capacités intellectuelles effectué par le conseiller d'orientation psychologue (une ½ journée de travail). Ce dossier complet, qui peut être préparé après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre, ne sera examiné par le CDO (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés) qu'au mois de juin pour un placement éventuel en SEGPA (ou en EREA-voir fiche correspondante) à la rentrée suivante.

☞ - La Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a modifié les procédures et les instances d'examen des dossiers d'entrée en SEGPA. Attention à bien distinguer CDO, commission de l'Education Nationale et CDA, instance de la MDPH (voir fiche correspondant au handicap).

☞ - Circulaire n°2009-060 du 24.04.2009 – Donne les orientations pédagogiques des enseignements en SEGPA.

Acquisition du socle commun, prise en charge individualisée des élèves, construction progressive d'un projet professionnel adapté permettant d'accéder à une formation de CAP (introduction d'une LV et du B2i)

Les adresses (bassin Evry-Corbeil)

<u>Collèges</u>	<u>Adresses</u>	<u>Champs professionnels</u>
Collège la Nacelle ☎01.60.88.26.18	8 rue de la Nacelle Corbeil-Essonnes	Hygiène-alimentation-services Habitat
Collège Léopold Sédar Senghor ☎01.60.89.07.17	10 av. du Général de Gaulle Corbeil-Essonnes	Hygiène-alimentation- services Production industrielle
Collège Parc de Villeroy ☎01.64.57.06.40	64 av. de Villeroy Mennecy	Hygiène-alimentation-services Production industrielle
Collège Le village ☎01.60.77.32.31	10 rue du Village Evry	Hygiène-alimentation-services Habitat
Collège Jean Lurçat ☎01.69.06.21.98	Avenue de l'Aunette Ris-Orangis	Espace rural et environnement Hygiène-alimentation-services

Les E.R.E.A (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté)

Le public

Les EREA accueillent les jeunes dont les difficultés scolaires et/ou sociales rendent nécessaire une formation professionnalisante adaptée, le plus souvent avec internat. Ils y sont généralement admis vers 12/14 ans, jusqu'à 17/18ans. Quelques établissements sont spécialisés pour les handicapés intellectuels ou physiques. C'est le cas de l'EREA de Montgeron (dyslexiques et dysphasiques).

Les EREA assurent un enseignement général, technologique ou professionnel adapté, du même type que celui dispensé dans les SEGPA (ce sont d'ailleurs les mêmes enseignants). La plupart des EREA fonctionnent en internat et ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui leur sont confiés. Par rapport aux SEGPA, les EREA s'occupent des élèves dont les difficultés exigent une prise en charge plus protégée.

La vocation des EREA est plus professionnelle que celle des SEGPA.

Les démarches

Avec l'accord de la famille, l'équipe éducative se réunit pour élaborer un dossier d'entrée en enseignement spécialisé. Ce dossier nécessite un bilan scolaire complet, un bilan social, un bilan médical et un bilan des capacités intellectuelles effectué par le conseiller d'orientation-psychologue (une ½ journée de travail). Ce dossier complet sera examiné par la CDO (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés) pour un placement éventuel en EREA.

Cas particulier du recrutement d'élèves de 3^{ème} générale :

Les établissements d'Ollainville et de Montgeron recrutent sur leur CAP un petit pourcentage d'élèves issus de scolarité traditionnelle. Ce type d'établissement avec internat peut être bénéfique dans le cas de jeunes de 3^{ème} de petit niveau ayant besoin de s'éloigner socialement de leur milieu.

EREA – LEA en Ile de France (avec internat)

EREA 2 rue de la Roche 91340 Ollainville	Serrurerie-métallerie, maçonnerie, horticulture travaux paysagers et floriculture, menuiserie, maintenance parcs et jardins.	Internat F-G ☎01.60.83.23.63
EREA Jean Isoard 91230 Montgeron	agent polyvalent de restauration, assistant tech. en milieu Familial et collectif, Employé commerce multi-spécialités, Préparation et réalisation d'ouvrages électriques.	Internat G ☎01.69.52.99.99
EREA Léopold Bellan Route N3 domaine de l'ange gardien 77260 Champigny	maçonnerie, peinture, menuiserie travaux paysagers, métallerie café-brasserie	Internat G - F ☎01.60.24.41.60
EREA Stendhal 6 rue Désiré Dautier 94380 Bonneuil sur Marne	peinture et revêtement, réalisation et maintenance, de produit industriel, maçonnerie, horticulture, maintenance de matériel par cet jardin.	Internat G ☎01.45.13.96.3094380
EREA François Cavanna 3 av. de Joinville 94130 Nogent sur marn	prêt à porter : entretien des articles textiles en entreprises artisanales, cuisine : productions culinaires, Restauration : service et commercialisation, Pressing, Assistant technique en milieu familial et collectif	Internat 22pl. F ☎01.48.73.41.21
EREA Françoise Dolto 106 rue A. et L. Roussel 95260 Beaumont sur Oise	métiers du pressing, couture flou, agent polyvalent de restauration, Assistant technique milieu familial et collectif, vente.	Internat 120pl F ☎01.39.37.42.60
EREA la tour du mail 70 chemin de la tour du Mail 95110 Sannois	assistant technique en milieu familial et collectif cuisine, menuiserie, travaux paysagers, maintenance matériel parc et jardin, Production horticole, restauration services.	Internat 80pl - G ☎01.39.80.01.54

Elèves handicapés : Prise en charge et scolarisation

La scolarisation des enfants handicapés.

La loi du 11 février 2005, applicable depuis le 1er janvier 2006, affirme le **droit des élèves handicapés à l'éducation** ainsi que la responsabilité du système éducatif comme garant de la continuité du parcours de formation de chacun. Cette loi fait obligation :

- d'assurer à l'élève, le plus souvent possible, une **scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile** ;
- d'**associer étroitement les parents** à la décision d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de la définition de son Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ;
- de **garantir la continuité d'un parcours scolaire**, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève ;

A partir de la rentrée 2006, tout élève handicapé a désormais un **enseignant-référent** qui va le suivre tout au long de son parcours scolaire. Celui-ci est chargé de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des enfants ou adolescents dont il est le référent et de proposer un projet personnalisé de scolarisation

Dans le **BO numéro 28 du 15 juillet 2010**, la question de l'insertion professionnelle se trouve posée à travers les **PPO** (projet personnalisé d'orientation). **c'est un volet à part entière du PPS.**

La loi du 8 Juillet 2013 sur la refondation de l'école, amplifie les dispositifs d'inclusion des élèves, forme et professionnalise les AVS (assistant de vie scolaire) employés sous statut d'assistant d'éducation pour un accompagnement plus efficace de l'inclusion scolaire.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Le projet personnalisé de scolarisation organise la scolarité de l'élève handicapé. Il assure la cohérence et la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève : accompagnement thérapeutique ou rééducatif, attribution d'un auxiliaire de vie scolaire ou de matériels pédagogiques adaptés, aide aux équipes pédagogiques par un emploi vie scolaire.

L'équipe de suivi de la scolarisation, qui comprend tous les intervenants concernés ainsi que les parents d'élèves, a désormais l'obligation de se réunir au moins une fois par an pour faire le point sur le parcours de chaque élève.

Le Projet d'accueil individualisé (PAI)

Le projet d'accueil individualisé s'applique aux élèves à besoins spécifiques (maladie ou pathologie chronique, allergies alimentaires, dyslexie...). Ce protocole est établi entre les parents, l'établissement scolaire et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap ou d'une maladie, définir sa prise en charge dans le cadre scolaire et assurer la communication avec la communauté éducative de l'établissement

Dispositifs de scolarisation

La **scolarisation individualisée** consiste à scolariser un ou des élèves handicapés dans une classe ordinaire. A tous les niveaux d'enseignement, la scolarisation individuelle est **recherchée prioritairement**. Qu'elle soit réalisée à temps plein ou partiel, elle passe par une adaptation des conditions d'accueil dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (partie intégrante du plan personnalisé de compensation) permettant de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de chaque élève handicapé.

Les élèves peuvent être accompagnés par un **auxiliaire de vie scolaire**, qui constitue une des mesures de compensation décidées par la Commission des droits et de l'autonomie (C.D.A.). En complément de la scolarité, l'équipe spécialisée d'un **service d'éducation spéciale et de soins à domicile (S.E.S.S.A.D.)** peut intervenir.

La **scolarisation au sein d'un dispositif collectif** consiste à inclure dans un établissement scolaire ordinaire une classe accueillant un nombre donné (en général 10 à 12) d'élèves handicapés.

Dans les écoles élémentaires, les **classes d'intégration scolaire (CLIS)** accueillant des enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur deviennent des **Classes pour l'Inclusion Scolaire**.

Dans le secondaire, lorsque les exigences d'une scolarisation individuelle sont trop grandes, les élèves présentant un handicap peuvent être scolarisés dans les **unités localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)**.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Groupement d'intérêt public, la MDPH associe le Conseil Général, l'État, les représentants des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales et des représentants des personnes handicapées. Elle « *exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps* ». La MDPH offre, dans chaque département, un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées.

Une **équipe pluridisciplinaire** est chargée d'évaluer les besoins de compensation en fonction du projet de vie et de proposer un plan de compensation. La **Commission des droits et de l'autonomie** des personnes handicapées (CDA) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne. Elle associe étroitement les parents à la décision d'orientation de leur enfant.

La MDPH en Essonne

Maison départementale des personnes handicapées

93 rue Henri Rochefort

91000 Evry

☎ 01 69 91 78 00 – Mail mdph@cg91.fr

Horaires d'ouverture de la MDPH : Tous les jours de 14h00 à 17h00

Horaires de la Visio-interprétation pour les sourds pratiquants le langage des signes : lundi et jeudi de 14h30 à 16h30

Les ITEP (Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques)

Les ITEP, sont des établissements à caractère Médico-Educatif, qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents de 7 à 14 ans) présentant des troubles importants du comportement, (sans pathologie psychotique ou déficience intellectuelle). L'accueil se fait le plus souvent en internat. L'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, quelquefois en intégration dans des classes ordinaires ou spécialisées.

Textes réglementaires - **le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 qui régit actuellement les ITEP**

- **La circulaire interministérielle n°2007-194 du 14 mai 2007 qui complète ce décret**

Les ITEP en Essonne :

ITEP Clairval

Chemin Cholette 91570 Bièvre

IR Brunehaut

Château de Brunehaut 91150 Morigny-Champigny

ITEP de Clamagèran

rue du Moulin à vent (privé) 91 Limours

ITEP de Tigery

Le Petit Sénart 91250 Tigery

L'Unité Jeunes Ado (UJA) est une antenne de Tigery sur Evry avec encadrement SESSAD. Elle accueille les jeunes des environs d'Evry à la ½ journée.

ITEP Les Fougères

16 rue Chevaliers Saint Jean 91100 Corbeil-Essonnes

ITEP/ Foyer IPSA

402 Square du dragon 91000 Evry

Les SESSAD

Ce sont des services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, complétant la scolarisation d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiatriques, des déficiences intellectuelles...

Ces services emploient des assistantes sociales, des psychologues, des psychiatres, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs,...

La fréquentation du SESSAD est également décidée par la MDPH, à la demande de la famille ou de l'Inspecteur d'Académie.

SESSAD en Essonne :

[SESSAD APF - 91000 EVRY](#)

[SESSAD Les papillons Blancs - 91000 EVRY](#)

[SESSAD JEAN PAUL - 91000 EVRY](#)

[SESSAD-CESAP - 91000 EVRY](#)

[SESSAD Olga spitzer - 91000 EVRY](#)

[SESSAD 91100 CORBEIL ESSONNES](#)

[SESSAD DE BRUNEHAUT - 91150 ETAMPES](#)

[SESSAD "LA CHALOUETTE" - 91150 ETAMPES](#)

[SESSAD les volets bleus - 91170 VIRY CHATILLON](#)

[SESSAD 1 2 3 SOLEIL - 91220 BRETIGNY SUR ORGE](#)

[SAFEP JC GATINOT - 91230 MONTGERON](#)

[SSEFIS JC GATINOT - 91230 MONTGERON](#)

[SSEFIS DU CTRE PHONIA TRIQUE INFANTILE - 91290 LA NORVILLE](#)

[SESSAD APF - 91290 ARPAJON](#)

[SSEFIS ALBERT CAMUS - 91300 MASSY](#)

[SAFEP ALBERT CAMUS - 91300 MASSY](#)

[SESSAD BIÈVRES-MASSY - 91300 MASSY](#)

[SESSAD La grande ourse – 91330 YERRES](#)

[SESSAD DE SILLERY - 91360 EPINAY SUR ORGE](#)

[SESSAD ARLETTE FAVE – 91380 CHILLY MAZARIN](#)

[SESSAD APF – 91400 ORSAY](#)

[SESSAD LES TOUT PETITS – 91470 LES MOLIERES](#)

[SESSAD DE GILLEVOISIN – 91580 ETRECHY](#)

[SESSAD L'aquarelle – 91600 SAVIGNY SUR ORGE](#)

[SIDVA – SAAAIS 91600 SAVIGNY SUR ORGE](#)

[SESSAD HENRI DUNANT – 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS](#)

[SESSAD BIEVRES – 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS](#)

[SESSAD LE VAL D'YERRE – 91800 BRUNOY](#)

[SESSAD OLGA SPITZER – 91860 EPINAY SOUS SENART](#)

[SESSAD CLAMAGERAN – 91940 LES ULIS](#)

[SESSAD PEP – 91940 LES ULIS.](#)

Vers une formation professionnelle :

La passerelle bleue

La Faculté des Métiers d'Evry, en convention avec la DSDEN, accueille chaque année 8 à 10 jeunes handicapés de 16 ans minimum, en vue de les préparer à une **formation par l'apprentissage**. Le parcours dure 4 ans : 1 an de stage de découverte, 1 an de passerelle préparatoire à l'apprentissage, 2 ans d'apprentissage.

Condition importante : les capacités d'autonomie. le jeune doit pouvoir, après quelques semaines d'adaptation, se rendre seul à l'entreprise en transport en commun.

Les IME – SIFPRO (Section d'Initiation et de Formation Professionnelle)

Les Instituts Médico-Educatif, accueillent des enfants et adolescents de 6 à 20 ans (voire à partir de 3 ans), atteints de différentes affections neuropsychologiques et troubles associés. Les IME sont conventionnés par la CPAM et sous agrément de la DDASS. Ils se différencient par les degrés de gravité de déficience du public accueilli. Ces centres disposent souvent d'un internat. Ces structures dépendent directement de la MDPH et l'Education Nationale n'a pas vocation d'y placer les jeunes handicapés.

Cependant les personnels d'éducation peuvent informer les parents sur ces structures et notamment signaler que les jeunes ont tous une solution d'insertion en sortant, et qu'elles proposent des ateliers techniques de pré-professionnalisation.

- **IME – IMPRO La Cerisaie** 23, Rue Marceau 91800 Brunoy 01.60.47.94.94
4 ateliers pré professionnels : cuisine, retouche pressing (blanchisserie), menuiserie, horticulture.
- **IME – IMPRO Les Pampoux** 4-8, Allée des Pampoux 91210 Draveil 01.69.83.45.25
3 ateliers pré professionnels : espace vert, pressing, aménagement (peinture...)
- **IMPRO Les Vallées** 4, Ter Rue des Vallées 91800 Brunoy 01.60.46.58.18
10 ateliers pré professionnels : hôtellerie, service, cuisine, bois – menuiserie, couture – repassage industriel, création jardin, mécanique, maçonnerie, informatique, vie quotidienne
- **IMPRO Koëniqswarters** Château de Gillevoisin 91510 Janville / Juine 01.60.82.24.90
9 ateliers pré professionnels : espace vert, maçonnerie, cuisine- service en salle, informatique – bureautique, hygiène des locaux- blanchiment, pâtisserie, créations artisanales, ferme pédagogique, découverte des métiers.
- **IMPRO R. Lecherbonnier** 37, Rue Jacques Duclos 91129 Palaiseau 01.60.14.37.47
6 ateliers pré professionnels : horticole, restaurant, entretien des locaux, peinture, bâtiment, maintenance des locaux
- **IMPRO L. Bellan** 19, Rue de l'Eglise 91820 Vayres sur Essonne 01.69.90.88.60
6 ateliers pré professionnels: Jardin et espaces verts, Art plastique (peinture, poterie, bois)- petite maçonnerie, cuisine et services, lingerie, couture-repassage, entretien des locaux.
- **IMPRO de Sillery**, 6 rue de Charaintru 91360 Epinay sur orge 01.69.79.36.36
6 ateliers pré professionnels : Entretien ménager, Menuiserie, Rénovation de meubles anciens, Jardins-Espaces verts, Hôtellerie, Reliure.

Les CMPP et CMP

Ces organismes, plus particulièrement chargés des troubles psychologiques ou psychiatriques, peuvent accueillir en consultations des personnes reconnues handicapées, mais pas nécessairement.

Les ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

Les objectifs (B.O. n°28 du 15 juillet 2010)

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) permettent d'accueillir collectivement dans un collège ou un lycée ordinaire, des élèves dont les handicaps peuvent générer fatigabilité, lenteur, difficulté d'apprentissage ou besoins pédagogiques spécifiques ne pouvant être pris en compte dans le cadre d'une classe ordinaire.. Elles sont proposées aux élèves présentant un handicap d'origine mentale ou des déficiences sensorielles ou motrices.

L'organisation et le fonctionnement de ce dispositif, dont l'effectif est limité à 10 élèves, sont adaptés aux déficiences de chaque élève.

L'organisation

On trouve dans les collèges et les lycées dans lesquels fonctionne une ULIS, un ou plusieurs aide(s)-éducateur(s) ou A.V.S (Auxiliaire Vie Scolaire) effectuant un travail d'auxiliaire d'intégration scolaire sous la responsabilité :

- des enseignants volontaires du collège accueillant des élèves
- de l'enseignant spécialisé en charge de l'ULIS
- du chef d'établissement.

Leur rôle consiste à faciliter la vie quotidienne des élèves handicapés parmi les autres sur l'ensemble du temps scolaire.

Modalités d'intégration

Depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005, l'entrée en ULIS relève de la MDPH (cf fiche « prise en charge et scolarisation des personnes handicapées), l'orientation est prononcée par la CDA : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'emploi du temps, les cours, les modalités de déplacement et toute activité dans le sein de l'établissement sont définis, pour chaque élève, dans un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Celui-ci est élaboré à partir des besoins, des potentialités de l'élève ; il prévoit la mise en œuvre des aides spécifiques nécessaires et précise les conditions pour une évaluation régulière des actions engagées.

Les élèves sont inscrits directement dans la division correspondant à leur PPS.

Un volet sur l'insertion sociale et professionnelle se traduit par la construction d'un projet personnalisé d'orientation PPO

Liste des U.L.I.S. En Essonne

- Déficiences sensorielles et motrices

* Déficience motrice

Collège Weiler – Montgeron
Collège la Fontaine aux bergers – Ollainville
Collège Olympe de Gouges - Champcueil

* Déficience auditive

Collège Charles Péguy – Bondoufle
Collège R. Garros – St Germain lès Arpajon
Collège Joseph Bara – Palaiseau

- Troubles de la fonction cognitive (retard mental global, difficultés cognitives électives, difficultés psychiques graves...)

Collège Louis Pasteur – Brunoy
Collège Marie Curie – Etampes
Collège Eugène Delacroix – Draveil
Collège César Franck – Palaiseau
Collège Les Sablons – Viry-Châtillon
Collège Privé Sacré Cœur – La Ville du Bois
Collège – Lardy
Collège Gérard Philippe – Massy
Collège les Pyramides – Evry
Collège Rosa Parks - Villabé

Collège Alain Fournier – Orsay
Collège l'Ermitage – Soisy sur Seine Collège Hubert Robert Méréville
Collège La Nacelle – Corbeil-Essones
Collège Montesquieu – Evry
Collège les Amonts – Les Ulis
Collège Saint-Charles – Athis-Mons
Collège Jules Ferry – Ste Geneviève des Bois
Collège Léonard de Vinci – Guigneville
Collège Jean Lurçat – Ris-Orangis

- Troubles de la relation et de la personnalité

Collège J. Moulin – St Michel S/Orge

- Autisme

Collège Charles Péguy – Palaiseau

- Troubles des apprentissages du langage oral et/ou écrit (dysphasie, dyslexie...)

Collège Gérard Philippe – Massy
Collège Saint-Exupéry – Marolles en Hurepoix
Collège-EREA Jean Isoard - Montgeron – (dispositif 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème})
Collège Saint-Spire – Corbeil-Essones

ULIS en Lycée professionnel

Lycée Gustave Eiffel – Massy
Lycée Jean Perrin – Longjumeau
Lycée Auguste Perret – Evry
Lycée Baudelaire - Evry
Lycée L. de Vinci – St Michel s/orge

Des pédagogies différenciées pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle commun de connaissance et de compétences

Il convient d'écarter toute forme de relégation et d'orientation précoce. C'est la raison pour laquelle toutes les formes d'alternance sont à présent proscrites pour les élèves de collège de moins de 15 ans, et notamment les dispositifs d'alternance en classe de quatrième qui avait été introduits par la circulaire n° 2011-127 du 26 août 2011.

a) Des parcours personnalisés remplaceront les Modules d'alternance

Les modalités seront précisées plus tard

b) Les modules de remobilisation remplacent L'atelier « découverte des métiers et des formations »

Les élèves désignés par les établissements proches sont temporairement sortis de leur classe durant une ou plusieurs périodes (de 4 à 7 semaines), tout en restant rattachés à celle-ci. Le contenu de ces périodes est validé par le projet d'établissement. Il correspond à des stages d'immersion en lycée pro, CFA, entreprises, qui sont organisés, suivis et évalués par les équipes éducatives. Ces périodes doivent permettre, par le biais de l'observation, l'expérimentation, la synthétisation, de développer des compétences interdisciplinaires ou spécifiques du socle commun.

En 2012-2013, l'expérimentation a eu lieu au collège Charles Péguy à Bondoufle et au Collège des Gâtines à Savigny sur Orge. Deux modules devraient être mis en place en Essonne.

Dispositifs en 3^{ème}

A) L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures)

La troisième DP 3h mise en place dans la majorité des collèges ne devrait pas subir de modifications.

Le public

L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social.

Les objectifs

Les notions et les savoirs abordés doivent permettre d'appréhender la réalité de l'univers des métiers, très souvent ignorée des élèves. Les activités proposées aux élèves ayant choisi cette option doivent leur faire découvrir une large palette de métiers et de formations et mettre en lumière les mutations qui les affectent.

Cette première approche du monde professionnel contribue à élargir et compléter la culture générale des collégiens et participe à l'éducation à l'orientation. Les élèves ayant suivi cette option doivent pouvoir intégrer une seconde générale et technologique ou une seconde professionnelle.

B) 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles (3ème prépa pro)

Le public

Cette classe concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation professionnelle à l'issue de la classe de troisième.

Les objectifs

Le but est de réduire les sorties sans qualification du système éducatif. Implanté le plus souvent en LP, il a pour objectif principal d'aider les élèves dans la construction de leur projet personnel et scolaire par la connaissance du monde professionnel, de ses voies de formation, ainsi que des possibilités et des passerelles offertes par le système éducatif.

A l'issue de cette classe, les élèves iront majoritairement en 2^{nde} pro ou en apprentissage, mais la 2^{nde} GT n'est pas impossible.

- obligation d'aborder au moins deux secteurs professionnels. L'élève doit découvrir plusieurs champs professionnels.

- 72 heures d'accompagnement personnalisé

- des séquences de découverte professionnelle non cantonnées aux plateaux techniques des LP d'accueil. Ouverture vers les entreprises (stages d'observation et d'initiation), vers les plateaux techniques d'autres structures (SEGPA, lycée agricole, CFA...)

Horaires :

Français 4h30

Mathématiques 4h

LV1, LV2 4h

Histoire Géographie Education civique 3h

Sciences et Technologies 4h

Enseignements artistiques 1h30

EPS 3h

Découverte professionnelle 6h

Accompagnement personnalisé 2h

Vie de classe 10h annuelles

Implantation des Prépa Pro en Essonne

Collège Paul Eluard - Evry – 01.60.79.40.50

Collège Les Sablons – Viry Chatillon – 01.69.24.17.23

Collège L. Pasteur – Longjumeau – 01.69.09.06.15

Collège P. Eluard – Vigneux S/seine

Collège J. Vilar – Grigny – 01.69.12.39.49

Collège Les Amonts – Les Ulis – 01.69.07.70.84

LP Baudelaire – Evry – 01.60.91.27.00

LP G. Eiffel – Massy – 01.69.20.09.43

LP Louis Armand – Yerres – 01.69.48.27.82

LP A Denis - Montmirault-Cerny – 01.64.57.60.22

LP Mendés France- Ris Orangis

LP Frères Moreau- Quincy S/Senart – 01.69.00.10.70

LP L. Blériot – Etampes – 01.69.92.15.15

Les textes de référence

Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième) :

- Arrêté du 2-7-2004 (BO n°28 du 15-7-2004) : Orientations pédagogiques relatives à l'enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième
- Arrêté du 14-2-2004 (JO du 25-2-2005 ; BO n°11 du 17-3-2005) : Modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans
- circulaire n°2011-127 du 26/08/2011 – BO n°31 du 1^{er} Septembre 2011
- circulaire n°2011-128 du 26/08/2011 – BO n°31 du 1^{er} Septembre 2011

Entrée en apprentissage des élèves de moins de 15 ans à la rentrée scolaire et accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) :

- Circulaire n° 2013-143 du 10-9-2013- BO n° 33 du 12.9.2013

Haut Potentiel, Les dispositifs dans le département de l'Essonne

Référence protocole d'accueil établi par la DSDEN du 29/03/2013.

Les EIP (Elèves intellectuellement précoces) et le cadre institutionnel

- 2005 : Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 - Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (article 27 codifié L 321-4)
- 2007 : [Circulaire n°2007-158 du 17 octobre 2007](#)
- 2009 : [Circulaire n°2009-168 du 12 novembre 2009](#)
- 2010 : [Circulaire de rentrée – item 1.2.6.](#)
- 2011 : [Circulaire de rentrée B.O. n°18 du 5 mai 2011](#)
- 2012 : [Circulaire n° 2012-056 du 27-3-2012 B.O. n°13 du 29 mars 2012](#)
- 2012 : [Circulaire n°2012-119 du 31 juillet 2012 B.O. n°30 du 23 août 2012 \(chapitre 3, paragraphe C\)](#)

2005 : Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (article 27 codifié L321-4) « Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève. » 2007

2009 : Circulaire n° 2009-168 du 12 novembre 2009 « La réussite d'un enfant intellectuellement précoce ou manifestant des aptitudes particulières nécessite parfois des aménagements particuliers de son parcours scolaire tels que les prévoit le code de l'Éducation dans son article L.321-4. » « ...la situation, apparemment paradoxale, des élèves qui, bien que présentant de remarquables capacités intellectuelles, ne réussissent pas dans les apprentissages scolaires. » 2010 - 2011 - 2012 (2)

Le dispositif est ouvert à tous les élèves à haut potentiel du premier et du second degré du département de l'Essonne.

1. Repérage des signes d'alerte possibles :

mal-être, manque d'estime de soi, souffrance scolaire, problème de comportement, inhibition intellectuelle, problèmes relationnels avec les pairs, ennui en classe, décrochage scolaire, phobie scolaire, intérêt pour des sujets très particuliers...

2. Bilan psychométrique

fait par un psychologue scolaire, un COP, à la demande d'un enseignant ou de la famille et avec l'accord de la famille, ou un psychologue privé.

3. Demande d'entrée dans le dispositif

Effectuée par la famille, elle comprend : Une lettre de motivation, le bilan psychométrique, sous pli cacheté , les bulletins (ou le livret de compétences).

4. Les établissements du dispositif

A la rentrée 2012, 3 collèges :

- collège Pablo Neruda, Brétigny
- collège César Franck, Palaiseau
- collège Nicolas Boileau, Saint-Michel-sur-Orge

A la rentrée 2013 :

- collège Albert Camus, Brunoy
- collège La Guyonnerie, Bures sur Yvette
- collège Paul Fort, Courcouronnes
- collège Guinette-Eclair, Etampes
- collège Galilée, Evry
- Collège Robert Doisneau, Itteville
- Collège Juliette Adam, Gif sur Yvette
- Collège Ferdinand Buisson, Juvisy
- Lycée François Truffaut, Bondoufle
- Lycée Jules verne, Limours

Les ressources pédagogiques spécifiques

La loi d'orientation et la réussite des élèves Dans le cadre de la loi d'orientation du 23 avril 2005, deux modalités de mise en œuvre pour la réussite des élèves sont envisagées :

- ♦ Au niveau individuel, « à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre conjointement en place un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) » (Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 art. L311-3-1)
- ♦ Au niveau de l'établissement et dans le cadre de son autonomie, « le projet d'établissement peut désormais prévoir la réalisation d'expérimentations pédagogiques, pour une durée maximale de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec les établissements étrangers d'enseignement scolaire » (Circulaire n°2005-156 du 30/09/2005)

Les classes relais réseau / classes SAS

L'objectif est un **accueil temporaire adapté** de jeunes en risque ou en situation de marginalisation scolaire et sociale. Ces classes sont ouvertes aux élèves de collèges voisins. La période d'accueil est de 2 ou 3 semaines et peut être prolongée de quelques semaines supplémentaires.

Elles sont encadrées par des assistants d'éducation, des adultes-relais, des professeurs volontaires. Participent également CPE, AS, CO-Psy, infirmière voire médecin scolaire.

L'admission n'est décidée qu'à la suite d'un entretien entre l'élève concerné, ses parents, des membres des équipes éducatives d'origine et d'accueil. Une charte est signée à l'issue de cet entretien. Les activités suivies par l'élève varient selon le cas et la classe : remise à niveau, intégration des règles de vie de classe et de citoyenneté, travail sur le projet scolaire et professionnel. L'élève peut également avoir suivre en alternance des activités dans son collège d'origine.

Ces classes peuvent être une alternative à l'exclusion et la poly-exclusion.

Classes SAS Essonne bassin Evry/Corbeil

<i>Implantation classe SAS</i>	<i>Etablissements du réseau</i>
<i>Collège Paul Eluard – Evry (6^e/5^e)</i>	Collèges Montesquieu, Le Village, Galilée, J. Lurçat, Camus, P. Fort, L'Ermitage.

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)

Mis en place dans les écoles et collèges de préférence des réseaux « ambition réussite », ce programme a pour objectif de prévenir par un encadrement personnalisé l'échec et le décrochage scolaire. Il est destiné aux élèves (du CE1 à la fin du collège) qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, une action de soutien proposée par le chef d'établissement aux parents.

Les actions envisagées du PPRE concernent les apprentissages scolaires et visent à renforcer et consolider les compétences de base. Il ne se substitue pas au soutien scolaire, il concerne un point précis non acquis dans le socle commun. (ex : difficulté de lecture à voix haute, prise de parole en classe, prise de devoirs en fin de cours...). L'objectif à atteindre est établi par un professeur référent, les parents et l'élève. Le PPRE dure de 15 jours à 6 semaines. Et il est mené conjointement par l'ensemble des professeurs de l'élève.

Accompagnement pédagogique d'élèves présentant des troubles des apprentissages

Les enseignants sont fréquemment confrontés au délicat problème de l'adaptation de leur pédagogie face aux élèves présentant des troubles du langage (les DYS), aussi bien en ce qui concerne le déroulé de leur cours, que l'adaptation des devoirs et l'évaluation.

Un certain nombre de documents et d'outils ont été collectés, qui peuvent aider les enseignants et éventuellement les parents désireux d'aider leur enfant..

- Sur le site de l'académie de Versailles : www.ac-versailles.fr
(Accueil > Handicap > Personnels travaillant auprès d'élèves handicapés > Ressources pour les personnels travaillant auprès d'élèves handicapés)

- Sur le site de la DSDEN de l'Essonne : www.ac-versailles.fr/dsden91
(Accueil DSDEN91 > Vie de l'élève > Adaptation et scolarisation des élèves handicapés)

Des sites de ressources pédagogiques pour les enseignants et les parents d'enfants « dys » par types de troubles :

<http://blog.crdp-versailles.fr/ressourcesdysgarches> (Aider les élèves souffrant de troubles des apprentissages)

<http://www.coridys.asso.fr> (Accueil > compenser les troubles)

<http://www.lemosdedys.org> (Accueil > catégories > Sites Internet pour réviser les cours ...entre autres)

<http://www.apedys.org> (Accueil > enseignants > outils d'aide)

Les classes relais départementales

Quel cadre ?

- National : BO N° 32 du 7 septembre 2006 - Circulaire 2006-129 du 21 août 2006
- Circulaire départementale n°2012-2013- n°2 du 9 octobre 2013
- Documents téléchargeables sur le site de la DSDEN, rubrique vie de l'élève : Fonctionnement, calendrier, dossier, convention d'accès, PPRE

Quels objectifs pour les classes relais ?

Les dispositifs relais proposent un temps d'accueil temporaire de sept semaines (renouvelable si nécessaire) qui doit permettre de réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Cette session doit permettre à l'élève de réinvestir les apprentissages, de favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences afin de réintégrer sa classe et son collège d'origine en ayant retrouvé confiance et estime de soi.

Les objectifs du projet se construisent en lien avec l'établissement d'origine, à partir du Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE), document de liaison qui représente le contrat entre l'élève

Quels profils d'élèves accueillis ?

La classe relais s'adresse « à des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'Ecole et des apprentissages et qui courent le risque du décrochage scolaire voire de la marginalisation sociale » (circulaire départementale du 09/10/2013) souvent remarqués par leur absentéisme plus ou moins chronique, leur refus du travail d'apprentissage ou des règles de vie tant scolaires que sociales. Néanmoins, la classe relais ne se substitue pas à l'enseignement adapté ou spécialisé, ni aux mesures prévues pour l'accueil des élèves étrangers non francophones nouvellement arrivés en France.

Quelles classes avec quel encadrement ?

A la rentrée 2013, 6 dispositifs proposent un accueil temporaire :

- collège Jean Moulin de La Norville,
- collège Mondétour des Ulis,
- collège Les Sablons de Viry-Châtillon,
- collège Georges Pompidou de Montgeron,
- collège Montesquieu d'Evry,
- collège Marie Curie à Etampes (création)

2 dispositifs relais destinés à un public spécifique (élèves exclus à plusieurs reprises ou déscolarisés nécessitant un accompagnement renforcé :

- collège La Nacelle de Corbeil-Essonnes
- collège Paul Eluard d'Evry

La classe relais est encadrée par une équipe composée d'un(e) enseignant(e) coordonnateur(trice), d'un éducateur (trice) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou du Conseil Général, d'un adulte relais et d'un professeur référent du collège d'origine, chargé d'assurer la liaison entre la classe relais et le collège

Quel protocole et quel dossier pour l'admission ?

Les commissions d'admission « régulation, affectation » se réuniront toutes les 6 semaines. 5 commissions dans l'année. A l'issue de la 5^{ème} semaine, un bilan est établi par l'équipe et transmis à la commission qui statue sur le retour au collège ou le renouvellement de la session.

Chaque session est encadrée par une semaine dite « tampon ». Durant cette semaine, les élèves restent dans leur collège d'origine sauf ceux qui font éventuellement l'objet d'un renouvellement de session.

Le dossier à constituer pour la commission est composé de :

- Rapport du chef d'établissement (comprenant le bilan scolaire, les avis et les objectifs essentiels du passage en classe relais)
- Avis médical
- Rapport du Conseiller d'Orientat ion Psychologue
- Evaluation sociale
- Accord parents et adhésion de l'élève

La scolarisation des Enfants Allophones Nouvellement Arrivés

L'éducation nationale œuvre à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés, conformément à l'article L.111-1 du Code de l'éducation, qui garantit à chacun l'accès à l'instruction.

Deux circulaires ont été publiées en 2012, l'une sur l'organisation de la scolarité des enfants allophones nouvellement arrivés, l'autre sur l'organisation des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav).

Ces circulaires fixent les principes destinés à favoriser : la lutte contre les discriminations et l'harmonisation des procédures d'accueil.

- Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre.2012 - BO n°37 du 11.10.2012
- Circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012 –BO n° 37 du 11.10.2012

Le CASNAV

Il existe un **Centre Académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage** dans chaque département. Ses missions sont définies par le BO n°10 du 25 Avril 2002.

M Brighenti et Mme Fargeas sont les animateurs, responsables du CASNAV sur l'Essonne :
DSDEN – Boulevard de France – Bureau 416- 91012 Evry Cedex- Tel : 01.69.47.83.77

Leur mission consiste à animer (information, formation, création et diffusion d'outils pédagogiques) les équipes d'enseignants chargés des classes d'accueil de ces publics, aussi bien dans l'enseignement primaire que dans les collèges et les lycées.

La Cellule d'Accueil

Pour être scolarisé, tout primo arrivant (de 11 à 18 ans) doit s'adresser à la DSDEN-91 ou au CIO de son domicile afin d'obtenir un rendez vous et être convoqué à **la cellule d'accueil** :

- **Pour les moins de 16 ans**, après un entretien et une série de tests menés par une équipe pédagogique spécialisée, une inscription sera proposée dans une classe correspondant à leur âge et leurs compétences scolaires et linguistiques.
- **Pour les plus de 16 ans**, après l'entretien et les tests, une orientation pourra leur être proposée selon les places disponibles dans les structures correspondant à leurs compétences et leur motivation.

Les structures : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

UPE2A premier degré :

Structures d'intégration pour les élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou de ses apprentissages. Il s'agit de dispositifs ouverts (voir explications ci -dessous.) fonctionnant dans les écoles élémentaires.

UPE2A second degré:

Classes d'accueil installées dans 21 collèges, 1 LGT et 4 LP. L'élève est inscrit dès le début de l'année dans une classe correspondant à son âge.

Dans sa classe, il assiste aux cours ne nécessitant pas des connaissances linguistiques approfondies et suit parallèlement des cours intensifs de Français. Il s'intègre de plus en plus à la classe, au fur et à mesure de son acquisition du Français. Ce suivi ne dure qu'un an, mais le plus souvent l'élève bénéficie d'un soutien linguistique l'année suivante.

Implantation des UPE2A

BASSIN	VILLE	ENSEIGNANT	ETABLISSEMENT
EVRY-CORBEIL	Courcouronnes	Nathalie Marchais	Lycée Brassens
EVRY-CORBEIL	Corbeil-Essonnes	Emilie Gérard	Collège L. S Senghor
EVRY-CORBEIL	Corbeil-Essonnes	Karin Durand	Collège La Nacelle
EVRY-CORBEIL	Evry	Véronica Coseru	Collège Galilée
EVRY-CORBEIL	Evry	Sabrina Ong	Collège Paul Eluard
EVRY-CORBEIL	Evry	Hélène Mariano-Colmont	Collège des Pyramides
EVRY-CORBEIL	Evry	Marielle Anselmo	Lycée Baudelaire
EVRY-CORBEIL	Evry	Carmèle Bonnet	Lycée Perret
EVRY-CORBEIL	Ris-Orangis	Jeanne Gaugenot	Collège Jean Lurçat
EVRY-CORBEIL	Ris-Orangis	Delphine Becot	Lycée Mendès France
SAVIGNY	Athis Mons	V.Lanoir- S.Bouzouita	Collège Delalande
SAVIGNY	Grigny	Perrine Pulicani	Collège Jean Vilar
SAVIGNY	Grigny	Joceline Fazi	Collège Pablo Neruda
SAVIGNY	Juvisy		Collège F. Buisson
SAVIGNY	Savigny-Sur-Orge	Khalid Idouss	Collège Mermoz
SAVIGNY	Savigny-Sur-Orge	Myriam Bary /Claire Gabotou	Collège Paul Bert
MASSY	Massy	C. Lebail /N. Hammad	Collège Diderot
MASSY	Massy	Nabila Hammad	Collège Blaise Pascal
MASSY	Les Ulis	Emilie Lallemand	Collège Aimé Césaire
MASSY	Palaiseau	Linda Yamouni	Collège César Franck
MONTGERON	Epinay-Sous-Sénart		Collège la Vallée
MONTGERON	Vigneux	Muminita Urs	Collège Paul Eluard
ETAMPES	Etampes	H.Bessières/B.Beyllagoun	Collège Guettard
ETAMPES	Ste Geneviève	Sandrine Dussault	Collège Jean Macé
ETAMPES	Saint Michel Sur Orge	Laurent Loustauneau	Collège Boileau
ETAMPES	La Norville	Murielle Laurent	Collège Jean Moulin

UPE2A pour les plus de 16 ans

Lieu d'implantation du dispositif	Profil des jeunes accueillis
UPE2A-LGT LPO Georges Brassens (Evry)	-Suivi de Troisième UPE2A, test écrit et entretien en mai afin de déterminer les besoins et de fournir une aide extérieure pour les conseils de classe et l'accompagnement des jeunes. -16 ans et plus, jeune partiellement francophone. Elève très bien scolarisé antérieurement. -Tests cellule d'accueil, à l'issue de la cellule d'accueil : tests d'entrée lycée, commission d'affectation -Zone géographique concernée : l'ensemble du département.
UPE2A-remédiation LP Charles Baudelaire (Evry)	-16 ans et plus, jeune partiellement francophone, scolarisé sans discontinuité, niveau scolaire minimum 5 ^e . -Test de cellule d'accueil. -Zone géographique concernée : l'ensemble du département.
UPE2A-remédiation LP Auguste Perret (Evry)	-16 ans et plus, jeune partiellement francophone, scolarisé sans discontinuité, niveau scolaire minimum 5 ^e . -Test de cellule d'accueil. -Zone géographique concernée : l'ensemble du département.
UPE2A-Non francophone LP Mendes France (Ris-Orangis)	-16 ans et plus, jeune non francophone, scolarisé, niveau scolaire minimum 6 ^e /5 ^e et/ou proximité géographique. -Tests de cellule d'accueil. -Zone géographique concernée : l'ensemble du département.
UPE2A-Non francophone LPO J-P Timbaud (Brétigny)	-16 ans et plus, jeune non francophone, scolarisé sans discontinuité, niveau scolaire minimum 5 ^e . -Tests de cellule d'accueil. -Zone géographique concernée : l'ensemble du département.

Lieu d'implantation du dispositif	Profil des jeunes accueillis
CLAR LP Baudelaire Evry	-16-18 ans, jeune francophone, scolarisé avec ou sans discontinuité, niveau scolaire infra 6e. -Tests de cellule d'accueil. -Recrutement sur les plates-formes de suivi et d'accompagnement organisées par les CIO -Zone géographique concernée : les communes d'Evry, Corbeil, Ris-Orangis, Viry-Châtillon et Grigny (accompagnement Réussite Educative de Corbeil, Evry, Grigny, Ris-Orangis,)
LP Belmondo Arpajon	-16-18 ans, jeune non francophone ou peu francophone, scolarisé avec ou sans discontinuité, niveau scolaire 6° ou infra 6e. Le profil des jeunes est arrêté en fonction des besoins. -Tests de cellule d'accueil. -Recrutement sur les plates-formes de suivi et d'accompagnement organisées par les CIO. -Zone géographique concernée : l'ensemble du département.
EREA d'Ollainville	-16-18 ans, jeune francophone, scolarisé avec ou sans discontinuité, niveau scolaire infra 6e. -Tests de cellule d'accueil. -Recrutement sur les plates-formes de suivi et d'accompagnement organisée par les CIO. -Zone géographique concernée : l'ensemble du département.

Les implantations de ces dispositifs peuvent être modifiées chaque année.

Les UPE2A « Remédiation » des LP Baudelaire et Perret sont constituées de jeunes primo arrivants francophones de niveaux variables dont l'orientation ultérieure sera probablement la préparation d'un CAP ou Bac Pro mais le lycée général est possible également pour certains d'eux.

La problématique des non francophones

Une ou deux années ne sont pas toujours suffisantes pour la pleine intégration d'un élève non francophone.

- 1) Dans le cadre de l'établissement, certains professeurs peuvent se porter volontaires pour un soutien linguistique ponctuel (PPRE) Il existe des structures locales ou municipales proposant un accompagnement FLE ou des cours (Réussite Educative, Associations...). **Le CIO dispose d'une liste de ces structures sur l'Essonne**
- 2) Dans le cas des difficultés complexes d'un élève non francophone, il faut faire la différence entre les compétences essentielles nécessaires pour son projet et l'acquisition de son niveau de langue. La hiérarchie des priorités n'est pas forcément le Français. Les équipes éducatives doivent plutôt réfléchir en terme de compréhension de la langue en situation, plutôt qu'en terme de niveau scolaire en Français (la matière). Un apport supplémentaire de FLE n'est pas forcément la solution.

Si l'équipe se mobilise autour du projet du jeune et de ses difficultés, d'autres types de remédiations peuvent être imaginées en interne dans le cadre de l'accompagnement individualisé, *par exemple : travailler sur un projet interdisciplinaire, travailler en technologie sur la compréhension de consignes, travailler avec la documentaliste sur des thèmes choisis...*

Les dispositifs de Réussite Educative

Les dispositifs de réussite éducative, inscrits dans la Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, visent à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés en leur offrant un accompagnement social, culturel, sanitaire, afin d'aider la famille dans son rôle éducatif.

Les objectifs

Les dispositifs de réussite éducative doivent apporter, hors temps scolaire, des moyens et des outils nouveaux pour donner des chances de réussite à chaque enfant ou adolescent de la commune présentant des signes de fragilité. Ils visent prioritairement à accompagner des projets locaux dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et les zones et réseaux d'éducation prioritaire (ZEP-REP).

Les « équipes de réussite éducative » en constituent le volet principal. Elles doivent proposer un soutien individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents en fragilité identifiés par les acteurs locaux, dès la maternelle, et à leurs familles. Les actions menées peuvent relever de :

- l'accompagnement périscolaire (aide aux devoirs),
- de la prise en charge de problèmes de santé,
- de l'apprentissage des règles de vie en commun
- de l'épanouissement personnel par l'éducation culturelle, artistique ou la pratique sportive.
- de soutien en français langue seconde (FLE/FLS)
- de l'accompagnement à la parentalité
- du suivi psychologique...

Modalités de mise en œuvre

Ce travail est mené par des équipes pluridisciplinaires de soutien composées de professionnels de différentes spécialités : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, intervenants sportifs et culturels. Ils s'appuient donc sur un partenariat le plus large possible, associant les collectivités locales (communes, conseils généraux.....), les services de l'Etat (Education Nationale, DDJS, DDASS, DDPJJ...), les associations, etc.

Le bassin Evry-Corbeil regroupe 4 dispositifs dans le GIP Centre Essonne (Groupe d'Intérêt Public) –

- | | |
|--|---|
| • Réussite Educative Courcouronnes
Coordinatrice : Mme FABRE | 307 square des Champs Elysées 91080 Courcouronnes
Tél : 01.69.47.57.07 |
| • Réussite Educative Corbeil
Coordinatrice : Murielle ZINSOU | Mairie de Corbeil, 11 Avenue Darblay 91108 Corbeil Essonnes
Tél : 01.60.89.71.69 |
| • Réussite Educative Ris-Orangis
Coordonatrice : Marylène RENAUDIN | Place du Général de Gaulle 91130 Ris Orangis
Tél : 01.69.02.52.41 |
| • Réussite Educative Evry
Coordonatrice : Julie HANQUET | Mairie d'Evry, Place des droits de l'homme 91011 Evry Cedex
Tél : 01.60.91.07.31 |

Les actions envisagées varient selon les objectifs prioritaires de chaque municipalité.

Exemples :

• **La RE de Ris-Orangis** travaille au plus près des besoins des écoles et des collèges de son secteur et propose des actions après concertation mensuelle avec l'ensemble des structures locales. : Aide à la parentalité, aide aux devoirs, français langue étrangère...

• **La RE d'Evry** se mobilise, entre autres, sur des suivis individualisés de jeunes 12-16 ans en grande difficulté sociale et scolaire, sur l'accueil des non affectés durant les vacances d'été, y compris pour les plus de 16 ans.

Les classes de 4ème et 3ème de l'enseignement agricole

La structure

En raison de la réforme des collèges, les 4^{ème} et 3^{ème} technologiques de collèges ont disparu. Le ministère de l'Agriculture dont dépendent les sections des lycées agricoles, n'a pas suivi l'exemple de l'Education Nationale et a maintenu des classes à vocation de découverte professionnelle.

Ces structures existent dans certains L.P.A publics ainsi que dans des lycées privés agricoles et les Maisons Familiales Rurales (MFR).

Le public

Ces sections recrutent des élèves de 5ème de petit niveau, aimant travailler à l'extérieur et pour lesquels un internat est préconisé pour des raisons diverses. Il faut apprécier la nature et le mouvement, même si l'on n'envisage pas une profession agricole « pure ». En effet, à la suite de la 3^{ème}, l'élève peut s'inscrire dans un Bac Pro non agricole (tertiaire ou industriel).

Les avantages des formations agricoles pour les élèves en difficulté :

L'attrait de certaines sections peut être tout à fait motivant pour certains : horticulture, paysagiste, hippisme, élevage de chiens, traitement des eaux ou agent de laboratoire agro-alimentaire, agent technique des eaux et forêts ou garde chasse...

Rappelons que l'enseignement agricole forme également dans des secteurs comme le commerce, la maintenance de véhicules .ou de machines ...

Il est également possible de préparer, par le biais du BAC Pro services aux personnes et aux territoires l'équivalent du BAC Pro Services de proximité et vie locale, si convoité par nos collégiennes. Comme ce dernier, il dispense des épreuves écrites pour l'entrée dans les écoles d'aide-soignante, auxiliaire de puériculture, aide à domicile, etc.

Les Maisons Familiales Rurales

Ce sont des institutions rurales privées très anciennes dont le fonctionnement est original : toutes les formations se déroulent en alternance (15 jours à l'école – 15 jours en stage en entreprise), mais les stages, au contraire de l'apprentissage, ne sont pas rémunérés. L'avantage, c'est que le jeune, obligé d'être interne du fait de l'éloignement de l'école, peut trouver des employeurs près de son domicile et n'être interne que 15 jours par mois.

Remarque

Outre l'internat obligatoire dans tous les établissements de l'Essonne ou de la Seine-et-Marne (vu l'éloignement), la plupart des établissements sont privés donc payants. Les prix ne sont pas prohibitifs, mais pas à la portée non plus des familles les plus démunies (dans ce cas, voir si des aides financières ne sont pas envisageables).

Les adresses des établissements agricoles les plus proches

Orphelins Apprentis d'Auteuil Privé agricole	91640 Marcoussis	Internat mixte	☎01 69 63 35 72
MFR Horticole - Privé hors-contrat	91154 Etampes	Internat mixte	☎01 64 94 75 75
LPA la Bretonnière - Public	77120 Chailly en Brie	Internat mixte	☎01 64 75 87 50
LPA Sully - Privé sous-contrat	78200 Magnanville	Internat mixte	☎01 34 77 27 00
LEAP le Buat - Privé sous-contrat	78580 Maule	Internat mixte	☎01 30 90 82 10
Lycée Agricole et Horticole - Public	78100 St Germain en Laye	Internat mixte	☎01 30 87 18 18
LGTA Bougainville - Public	77257 Brie-Comte-Robert	Internat F-G	☎01 60 62 33 00
Ecole du Breuil - Privé sous-contrat	75012 Paris	Internat mixte	☎01 53 66 14 00
Lycée Adolphe Chérix	94408 Vitry sur seine	Pas d'internat	☎01 45 12 87 87
MFR privé	77460 Souppes sur Loing	Internat F – G	☎01 60 55 50 30
Lycée Privé Horticole St Jean Privé	95117 Sannois	Internat G	☎01 34 11 46 60

Les CAP

La structure

Les lycées professionnels offrent essentiellement deux types de formations :

- Une formation de niveau IV, le Bac Professionnel, pour les élèves issus de niveau 3^{ème} et orientés en voie pro.
- **Une formation de niveau V, le CAP en 2 ans, qui offre une chance de qualification à des élèves de bas niveau.**

Beaucoup de spécialités de s CAP accueillent prioritairement des élèves de :

- **SEGPA**
- **Module d'insertion de la M2R (module de remobilisation et de réinsertion)**
- **DIMA**
- **Classes d'accueil pour nouveaux arrivants (UPE2A)**

Remarque : Ces sections peuvent offrir une chance aux élèves étrangers dont le niveau de langue française est insuffisant pour une formation professionnelle de niveau Bac.

Les procédures d'affectation

Les élèves remplissent un dossier qui est soumis à la procédure d'affectation informatisée AFFELNET.

Attention : Cette procédure n'est pas la même pour les élèves de troisième générale et pour ceux de 3^{ème} SEGPA, module d'insertion etc. Les élèves de 3^{ème} générale font l'objet d'une **commission spécifique** en Juin.

Dans chaque classe de CAP, selon la difficulté de la formation, un certain nombre de places est réservé pour les 2 types de public.

La répartition correspond en moyenne à

- 80% pour les 3^{ème} DIMA, module MGI, SEGPA.
- 20% pour les 3^{èmes} générales

Mais certains CAP ont une répartition inverse, comme par exemple les CAP cuisine, petite enfance, coiffure, esthétique car ceux-ci sont au contraire réservés prioritairement aux sortants de 3^{ème} générale.

Les Adresses et les types de formations se trouvent, comme celles des Bac Pro, dans la **brochure régionale de l'ONISEP – Après la 3^{ème} – Académie de Versailles (téléchargeable sur le site ONISEP Ile de France)**

DIMA et apprentissage pour les jeunes ayant au moins 15 ans

NOR : MENE1322775C
circulaire n° 2013-143 du 10-9-2013
MEN - DGESCO A2-2

L'âge d'accès à l'apprentissage est fixé par l'article L. 6222-1 du code du travail. Modifié par la loi du 8 juillet 2013, cet article dispose que :

« Nul ne peut être engagé en qualité d'apprenti s'il n'est âgé de seize ans au moins à vingt-cinq ans au début de l'apprentissage. Toutefois, les jeunes âgés **d'au moins quinze ans** peuvent souscrire un contrat d'apprentissage **s'ils justifient avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire.** »

Un dispositif d'accompagnement sera mis en place pour les jeunes qui n'auront 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre

DIMA

D'une durée d'un an, le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) permet à des **élèves de 15 ans en difficulté** dans le système scolaire traditionnel, de découvrir un ou plusieurs métiers par une formation en alternance d'une année scolaire, tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Ce dispositif est ouvert dans certains lycées professionnels ou dans les Centres de Formation d'Apprentis.. Il s'adresse à des élèves volontaires, à condition qu'ils soient âgés de 15 ans à la date d'entrée dans le dispositif. Les élèves volontaires **doivent être administrativement inscrits dans le collège de leur secteur** pour pouvoir bénéficier du DIMA.

Le public

Elèves volontaires âgés d'au moins 15 ans

présentant des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux
n'ayant plus d'appétence pour les formes pédagogiques traditionnelles.

Ils doivent avoir manifesté un intérêt pour la voie professionnelle et dans le cas d'un DIMA en CFA, avoir choisi une branche professionnelle, voire un employeur.

Les objectifs

Éviter une sortie prématurée du système éducatif sans qualification,

Changer le regard de l'élève sur lui-même et sur l'école, lui permettre de renouer avec la réussite scolaire et l'estime de soi, par le biais de situations d'apprentissage concrètes

.Favoriser la découverte du monde et des pratiques professionnels

Lui permettre d'accéder à un projet de formation aboutissant à un premier niveau de qualification

Poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances en préparant, selon leur niveau de départ, l'examen du CFG ou le DNB .

Les DIMA dans l'Essonne

Lycée Pierre Mendès France – Ris-Orangis- DIMA (12 élèves) réservée aux élèves issus des collèges d'Evry, Ris-Orangis, Courcouronnes et Soisy sur Seine (Commission d'étude des dossiers : fin Octobre)

Faculté des métiers : 3, Chemin de la Grande Feu Louis – 91035 Evry Cedex – 01.60.79.74.00

Pour les DIMA, 3 pôles :

- *Pôle métiers de la maintenance et de la fabrication industrielles : chaudronnerie-usinage.*
- *Pôle métiers de l'électrotechnique/énergétique*
- *Pôle artisanat : Boulangerie/pâtisserie- cuisine/restauration- Automobile - Coiffure -*

Les élèves sont accueillis dès le mois de septembre et sont aidés dans leur recherche de stage (non rémunéré) s'ils n'en ont pas encore trouvé.

CFA des Métiers du bâtiment et des travaux publics

5, av. Albert Camus - 91220 Brétigny sur Orge – 01.60.84.39.27

Prépare aux métiers du bâtiment (maçonnerie, plomberie, peinture, menuiserie, serrurerie ...)

MFR du Moulin de la Planche – 91150 Ormoy la Rivière (avec internat) - 01 64 94 58 98

Lycée Horticole Saint Antoine – 91460 Marcoussis – 0169 63 35 72

Centre Horticole d'Enseignement et Promotion 78490 - Le Tremblay sur Mauldre – 01.34.87.99.09 Internat

Références pour élèves de lycée en difficulté, sans solution, décrocheurs

Elèves de Seconde redoublants (ou ayant 2 ans de retard) :

Lorsque toutes les mesures d'aide individualisée en 2nd n'ont pas porté leur fruit, les procédures d'orientation permettent aux élèves de 2nd en difficultés de faire des choix d'orientation vers la 1^{ère} professionnelle afin de préparer un Bac pro en 2 ans.

Elèves de première ou terminale en échec : Bac Pro en 1 an

Lorsqu'un élève, après 3 ou 4 ans de résultats médiocres sent qu'il va échouer dans le bac qu'il prépare, il peut choisir cette voie rapide de professionnalisation de ses connaissances. Comme il a acquis des savoir-faire théoriques, il aura ensuite moins de difficultés que ses camarades pour poursuivre vers le BTS.

BAC PRO en formation par l'alternance

Cette solution peut convenir aux élèves démotivés et/ou très absentéistes qui ont de surcroît des problèmes familiaux et souvent besoin d'argent pour trouver leur autonomie.

1 - Apprentissage

Certains CFA acceptent également en Bac Pro 1 an tertiaire des élèves de Terminale STMG et en Bac Pro Industriel des élèves de terminales STI.2D

2 – Contrat de professionnalisation

Les contrats d'apprentissage en CFA ne peuvent se signer que **jusqu'au 30 novembre** au plus tard. Mais d'autres organismes de formation signent avec les jeunes des contrats de professionnalisation en alternance tout au long de l'année : formations en 1 ou 2 ans, (bac pro, mention complémentaire ou équivalent de niveau 4) dans les domaines du commerce, du Bâtiment, du transport et du magasinage, du tourisme, etc.).

➤ La poste recrute en alternance pour la formation en 1 an au bac pro ARCU avec un niveau 1^{ère} Pro services ou Terminale générale ou technologique. (Vérifier avec le GRETA que la formation a tjrs lieu à Baudelaire)

BAC PRO 1 an en lycée

➤ Bac Pro vente en un an : Lycée Jacques Prévert – 88 avenue des Etats-Unis- 78000 Versailles Tél : 01.39.07.28.40

Des formations similaires existent dans les académies de Créteil et Paris. Exemples :

➤ Le lycée Vauquelin, 13 avenue Boutroux, Paris 13^e, recrute pour leurs classes passerelles industrielles chimie et industries des procédés, des élèves de terminale S, STL. - 01 40 77 00 60

➤ Bac Pro commerce en 1 an : Lycée Corbon, 5 rue Corbon 75015 Paris Tél : 01 48 28 56 37

Penser également aux CAP 1 an – Fleuriste, Esthétique, Coiffure ... qui ne sont accessibles qu'aux niveaux Bac

L'Ecole de la 2ème chance (E2C)

11 rue Joliot Curie – Ris Orangis (01.69.87.02.20)

Cette structure, financée par les collectivités territoriales et le F.S.E (Fonds Social Européen), accueille les jeunes de plus de 16 ans non diplômés, sortis du système scolaire et/ou en voie de marginalisation. Après un travail de structuration de projet professionnel, le jeune effectue de longs stages en entreprise avec un objectif conjoint de qualification et d'insertion.

Établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE)

Centre défense 2^{ème} chance de Montlhéry – quartier Koufra – BP6 – 91680 Bruyères le Châtel ☎01 64 92 30 75

Offrir aux volontaires (18 à 21 ans) des perspectives d'avenir en les accompagnant dans la construction de leur projet (stage en internat de 6 mois avec une formation comportementale, remise à niveau scolaire, AFPS, initiation à l'informatique et code de la route, construction du projet personnel et insertion dans le monde du travail).

Micro lycée de Sénart

Collège de la Pyramide – 2 av. des Platanes 77567 Lieusaint ☎01 64 88 59 49 – E.Mail : micro-lycee@wanadoo.fr

Il s'agit d'une structure scolaire expérimentale pour élèves décrocheurs.

Elle peut accueillir des jeunes âgés de 17 ans à 25 ans, **ayant quitté le système scolaire (de quelques semaines à quelques années).**

L'objectif est de préparer un bac : L, ES, ou STMG

Il faut avoir obtenu un passage en classe de seconde générale (ou être titulaire d'un BEP) et manifester le réel désir de se rescolariser et préparer ou repréparer un bac.

La Lutte contre le décrochage : les PSAD, la MLDS et le dispositif FOQUALE

Circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013 Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)

Ces réseaux rassemblent les établissements et dispositifs relevant de l'Education nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Les réseaux FOQUALE développent des mesures de Remédiation au sein de l'Education nationale. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et s'intègrent dans les réseaux constitués autour des plateformes d'appui et de suivi aux décrocheurs, pilotées par les CIO et placées sous l'autorité des préfets.

L'activité menée dans le cadre des réseaux FOQUALE est complémentaire de l'action menée par les collectivités territoriales. Les réseaux FOQUALE, inscrits dans la continuité des réseaux "nouvelle chance" prévus par [la circulaire n°2012-039 du 8 mars 2012](#), se substituent à eux.

La mission générale d'insertion qui s'intitule désormais "mission de lutte contre le décrochage" (MLDS) participe à l'animation de ces nouveaux réseaux.

La lutte contre le décrochage est une priorité du ministère de l'éducation nationale qui s'est fixé pour objectif d'offrir une solution de retour en formation à 20 000 jeunes d'ici la fin de l'année 2013. Dans ce but un dispositif opérationnel est mis en place : les réseaux "Formation Qualification Emploi" (FOQUALE).

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), qui a succédé en avril 2013 à la mission générale d'insertion (MGI), est au cœur du dispositif de prévention. Elle joue un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des sorties sans qualification à travers les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS, ex-groupes d'aide à l'insertion ou GAIN) qu'elle impulse et anime dans de nombreux établissements scolaires, mais aussi par le biais d'actions de remobilisation et de réparation aux examens.

La rentrée 2013 verra la mise en place de référents « décrochage scolaire » dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage.

Un site Internet de l'ONISEP « [Ma seconde chance](#) » permet de voir l'ensemble des structures de formation de proximité.

La PLATEFORME d'accueil et de suivi CIO – MLDS – Mission Locale

Depuis deux ans, les directives nationales de **lutte contre le décrochage** et **d'aide aux jeunes sans solution** ont pris une dimension interministérielle (Emploi, Education nationale, Intérieur, Agriculture).

De ces directives émanent deux dispositifs en rapport avec nos jeunes :

- **Le module SDO d'ARENA/ SIECLE (suivi de l'orientation)** a pour fonction, dans chaque établissement, de **recenser les jeunes sortis sans qualification** et de **suivre en interne** les élèves en voie de décrochage. Il sera sans doute utile que les professeurs principaux connaissent son fonctionnement.
- **Les plateformes d'accueil et de suivi des jeunes sans solution**, gérée par les CIO.
Dans chaque bassin d'éducation, en collaboration avec la MLDS, la Mission Locale et les structures locales concernées, ces plateformes permettent de **repérer** et **d'accompagner les jeunes sortis** du système éducatif sans qualification en essayant de leur trouver des solutions d'insertion ou de formation.

Les actions de la MLDS sur le bassin d'Evry-Corbeil

Circulaire rectorale de mise en œuvre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS 2013-2014) du 11 juin 2013

- **Les modules de remobilisation et de raccrochage M2R** (ex modules d'insertion) seront mis en place selon les besoins. Ils s'adressent à des jeunes issus en majorité de 3^{ème} et sans affectation après Affelnet 2. Ces jeunes en groupe de 17 maximum pourront au cours du module faire le point sur leurs acquis, capacités et centres d'intérêts avec des périodes de stages en entreprise en alternance. L'action vise à une remobilisation autour des apprentissages et de la définition d'un projet de formation professionnelle, ainsi que des activités de socialisation. Le module fonctionne en entrées et sorties permanentes. Les jeunes pourront participer à la procédure Affelnet 2014 pour une entrée en lycée professionnel à la rentrée 2014.
- **Les MOREA** (modules de repréparation à l'examen) concernent les doubles échecs au bac. Les jeunes ne doivent pas avoir plus de trois matières à repasser. Ils sont regroupés dans un établissement pour être accompagnés dans la repréparation à l'examen.
- **Les ITAQ** (itinéraire personnalisé d'accès à la qualification et au diplôme) : c'est un parcours individuel pour un jeune pour la repréparation à l'examen dans un établissement qui l'accueille pour suivre certains cours concernant les matières échouées. Cela peut s'articuler avec le CNED.
- **Les sessions d'accompagnement** : actions de suivi individuel et de remobilisation pouvant se concrétiser par un mini stage dans un établissement pour validation de projet avant affectation, s'il y a des places vacantes, sinon pour préparer le projet futur.
- **Les GPDS** (Groupe de prévention du décrochage scolaire) ex-GAIN : sont implantés dans les lycées, sous l'autorité du chef d'établissement, avec pour objectif de suivre les élèves en risque de décrochage.

En 2013/2014 :

- **1 module de remobilisation et de raccrochage (M2R) pour les bassins Evry-corbeil et Brunoy** au LP Baudelaire - Evry - coordonnateur : Mr Camaraet un autre au lycée Ader à Athis-Mons.
- **Des ITAQ** (Itinéraire personnalisé à la qualification et au diplôme) seront montés avec établissements en fonction des besoins pour la repréparation aux examens (bac Pro ou GT) avec inscription en candidat libre à l'examen
- **Sessions d'accompagnement** (actions de suivis individuels des jeunes) : sur tous les bassins dans le cadre de l'accompagnement des jeunes suivis sur les PSAD
- **Les GPDS** seront mis en place dans chaque lycée, certains dès la rentrée de novembre, d'autres en janvier.
- Des **actions complémentaires** de bassin (ateliers collectifs) sont aussi prévues pour venir en support aux GPDS.

Coordinateur départemental de la MLDS: Nicolas Vaillant

Coordonateur MLDS Essonne - DSDEN – Boulevard de France – Evry

☎ : 01.69.47.83.94

☎ : 01.60.77.27.78

✉ : ce.mgi91@ac-versailles.fr

La Mission Locale

La structure

Cet organisme, de structure associative, est financé conjointement par le Ministère du Travail, la D.D.A.S.S. et les collectivités territoriales (municipalités, Région). La mission est placée sous l'autorité d'un Conseil d'Administration dont le Président est un élu local. Le plus souvent, la Mission Locale couvre un bassin d'emploi et possède plusieurs antennes dans des municipalités avoisinantes.

Son rôle : l'accueil et l'aide à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

Les fonctions de la Mission Locale :

La première de ses fonctions est d'accueillir les jeunes de son district à la recherche d'un emploi en ouvrant pour chacun un dossier de suivi. En fonction de sa situation et de ses besoins, le conseiller accompagne le jeune, cherche avec lui des solutions en lui proposant différents types de prestations ou d'actions.

L'aide apportée va de la simple mise en contact d'un jeune avec un employeur potentiel, jusqu'aux ateliers de recherche d'emploi, aux tests d'évaluation professionnelle, en passant par les actions de formations qualifiantes, de mobilisation sur un projet professionnel ou de remise à niveau.

La plate-forme linguistique, spécifique de la mission locale d'Evry propose aux jeunes des cours de Français Langue Etrangère et de lutte contre l'illettrisme.

Remarque

En principe, ces structures ne concernent pas les élèves en cours de scolarisation mais uniquement les «demandeurs d'emploi » et les jeunes sortis du système scolaire.

Cependant il arrive que certains élèves de plus de 16 ans (3ème, L.P. ou Lycée) soient en voie de déscolarisation - absentéisme très important - et cherchent une insertion rapide. La mission locale peut répondre à ce besoin.

Les adresses

La mission locale d'Evry

(Elle couvre 43 communes dont celles de l'agglomération d'Evry)

Son siège est situé à **Evry (Relais Formation Emploi)**

17 Cours Blaise Pascal – 01.60.78.91.10

Antennes :

- ◆ Courcouronnes –Maison de l'emploi et de la formation – 20 bis allée de l'Orme à Martin tél : 01 69 91 26 33
- ◆ Ris-Orangis –Pôle emploi formation – 34 rue de la fontaine tél : – 01.69.02.73.00
- ◆ Evry – Pôle de développement économique – 407 Square jacques Prévert tél : 01.60.91.81.96
- ◆ Evry - Maison de quartier des Epinettes, Place de la commune tél : 01.69.36.31.15 ou 01.60.79.42.46

La Mission Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE) de Corbeil-Essonnes

4 bis Bld Créte – 01.69.22.10.40

Elle couvre les communes de Corbeil-Essonnes, Etiolles, Le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, St Germain-les-Corbeil, Saintry , Soisy-sur-Seine.

Le soutien psychologique

Les Centres Médico-Psycho Pédagogiques (CMPP) et les Centres Médico-Psychologiques (CMP) sont deux structures qui dépendent du Ministère de la Santé. Elles accueillent le public demandeur sous autorité médicale.

LE CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)

, les CMPP sont des structures associatives, sous tutelle du Ministère des Affaires Sociales, accueillant des enfants de 3 à 18 ans ayant des troubles neuro-psychologiques ou du comportement. **Accès direct par les familles.**

Ces centres visent à maintenir l'enfant « inadapté » dans son milieu familial et scolaire ordinaire en lui offrant des soins ambulatoires nécessaires à sa réadaptation. Ils comprennent des Orthophonistes, Psychomotriciens, Psychologues et Psychiatres. Des entretiens de psychothérapie sont menés auprès des parents et de leurs enfants. Les séances sont prises en charge et financées par la CPAM.

Adresses (*il existe 18 CMPP dans l'Essonne*) :

Corbeil-Essonnes– 16 allée Aristide Briand – 01.60.88.43.42

Le CMP (Centre Médico-Psychologique)

Les CMP sont rattachés à un centre hospitalier conventionné par la CPAM, et tournés essentiellement vers l'aspect médical et psychologique des troubles. Ils fonctionnent sous forme de services hospitaliers : hospitalisation de jour, consultation....

Ils concernent essentiellement les grands adolescents et les adultes. Prise en charge pour les moins de 16 ans, présentant des difficultés affectives ou familiales. Les CMP comprennent des psychiatres, infirmiers, psychologues, assistantes sociales, et éventuellement des orthophonistes, psychomotriciens ou éducateurs spécialisés.

Adresses :

Evry – 110 Agora Grand'Place 3ème étage – 01.60.91.73.39

Evry – « le passage » 34 Allée J. Rostand – 01.60.78.55.95

Ris-Orangis – 1 Rue Léon Blum – 01.69.06.59.00

Corbeil-Essonnes– 10, avenue Carnot – 01.64.96.07.46

Corbeil-Essonne – « Mozard » 5 rue du 14 juillet – 01.69.89.83.22

Mennecy – 15 rue Perrichon – 01.64.57.33.60

Quelques numéros verts à l'usage des jeunes en difficulté psychologique :

- ◆ **Fil Santé Jeunes** : 0.800.235.236 ou <http://www.filsantejeunes.com/>
- ◆ **Jeunes Violences Ecoute** : 0.800.202.223 (N° Vert) - 7j/7 - de 8 h à 23 h.
- ◆ **S.O.S. Violences** : 0800.802.984 (N° gratuit) – un numéro de l'Education Nationale pour les victimes de violences en milieu scolaire

◆ **Pause** : 01 60 78 10 10 - 509 Patio des Terrasses – Evry – Groupe de paroles parents / enfants

◆ **Filigrane** : 01 60 77 40 08 - 2 square Fernand Widal – Evry

◆ **Cellule d'écoute** : 01.30.83.47.65 - du lundi au vendredi de 9 h à 17 h sauf vacances scolaires

Un accueil téléphonique anonyme pour permettre aux personnels enseignants d'exprimer leurs difficultés professionnelles. Les personnes appelants sont ensuite orientés vers les services compétents.

Pause, Filigrane, Essonne Accueil, UDAF 91, entre autres, sont des associations qui reçoivent les jeunes et/ou leurs familles pour les écouter et les aider à résoudre leurs problèmes.

Les structures telles que les **CCAS** et la **Maison Départementale des Solidarités** aident à résoudre les problèmes de logement, les difficultés financières.